

Arrêté prescrivant la mise à enquête publique de déclassement domaine public communal

Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux
Canton d'Anet
Commune d'Anet

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code rural,
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
Vu la loi n°2001-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions réglementaire d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne,
Vu le décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011 pris pour application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 relatif à la réforme des enquêtes publiques ;
Vu la délibération du 10 septembre 2021 engageant la procédure de déclassement de la sente rurale dite « des écuries » rue de Penthièvre,
Vu la délibération du 21 janvier 2022 engageant la procédure de déclassement d'une partie d'un parking donnant sur la rue Diane en vue de sa cession pour la réalisation d'une opération de vingt logements,
Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2022 ;
Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

ARRETE

Article 1er

Il sera procédé à une enquête publique portant sur les trois projets suivant de déclassement du domaine public communal **du vendredi 17 juin au vendredi 01 juillet 2022 inclus** :

- **Pour partie, de la sente rurale dite des Ecuries**, jouxtant la rue de Penthièvre. Il s'agit d'une sente communale jouxtant plusieurs propriétés en deuxième rang de la rue de Penthièvre. Cette sente est très étroite et difficile d'accès. Elle n'est donc plus usitée. Il est proposé de la sortir du domaine public communal. D'autres sentes sont prévues au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la création d'un programme futur d'aménagement.
- **Pour partie, du parking donnant sur la rue Diane de Poitiers**. Le déclassement partiel du parking s'inscrit dans le projet de réaménagement du cœur de ville dans le cadre de la requalification d'une ancienne friche industrielle à l'intersection des rues Diane de Poitiers, rue Charles Lechevrel et rue Jean Goujon. Le parking est partiellement réaménagé pour accueillir une opération de logements conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les places supprimées sont compensées dans le projet d'ensemble comme indiqué au dossier d'enquête,
- D'une bande de terrain donnant dans la zone d'activité des Brigault. Dans la zone d'activité sise Allée des Brigault à Anet, une bande de terrain jouxtant l'actuelle déchetterie est actuellement à usage unique d'une parcelle qu'elle dessert. L'objectif est de créer une parcelle pour la céder à l'utilisation unique de celle-ci.

Article 2

Monsieur Alain FERRAND, Consultant pour les entreprises, désigné par décision de Madame le Maire en date du **30 mai 2022** assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur titulaire.

Article 3

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés à la Mairie **du vendredi 17 juin au vendredi 01 juillet 2022 inclus**, aux jours et heures d'ouverture habituels, à l'exception des jours fériés et éventuels ponts, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie d'Anet, 25 rue Diane de Poitiers, les jours et heures suivantes afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public :

- **Samedi 18 juin 2022, de 10h00 à 12h00, en mairie,**
- **Vendredi 01 juillet 2022, de 15h00 à 17h00, en mairie.**

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Anet, 25 rue Diane de Poitiers, lequel les annexera au registre d'enquête. Les administrés pourront également envoyer leur courrier par mail en indiquant dans l'objet « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur – déclassement domaine public » à l'adresse mail **mairie-anet@wanadoo.fr**.

Article 4

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre à Madame le Maire l'ensemble des pièces avec son rapport et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Anet, 25 rue Diane de Poitiers, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant 1 an. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune **www.ville-anet.fr**.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune d'Anet. Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le **vendredi 02 juin 2022** et justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Article 6

La mairie d'Anet est compétente pour prendre toute décision relative à la procédure de déclassement du domaine public communal, et notamment pour conduire la présente enquête publique. La commune d'Anet se prononcera par délibération de son Conseil Municipal, au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera, s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.

Article 7

Des copies du présent arrêté seront adressés à :

- Madame le Préfet
- Monsieur le Sous-préfet de Dreux,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Anet, le 30 mai 2022

LE MAIRE  

Aliette LE BIHAN